



AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE - Département des Deux-Sèvres

publié le 16/09/2016

Le département des Deux-Sèvres met en place depuis la rentrée 2016/2017 une aide aux transport scolaires. Les formulaires sont à retirer au secrétariat ou à télécharger en ligne sur le site du conseil départemental.

Attention : le formulaire rempli et complété avec les justificatifs de revenus demandés doit être envoyé DIRECTEMENT au service **Mobilité du Conseil Départemental** à l'adresse suivante :

**Maison du Département Direction de l'Education Mail Lucie Aubrac CS 58880
79028 NIORT CEDEX**



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.